

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



20200326_ELO_ICAMDAAD---FR-MEAE-
FAE_Nouvelle-demande-assistance-pour-
diminuer-injustices-et-tortures-
administratives-Etat-français



L.R.A.R. RR076011842BR

**Monsieur le Directeur des Français à l'étranger
et de l'Administration consulaire
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75351 PARIS
France**

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

**Nouvelle demande d'assistance pour diminuer les injustices et les tortures administratives
produites par les services de l'Etat français**

Rio de Janeiro, le 26 mars 2020

Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire

Je vous prie de bien vouloir considérer mes présents remerciements pour votre lettre FAE/SFE/MASAS N° 2019-0638596 du 9 octobre 2019 confirmant que « *le Consulat de France à Rio de Janeiro est compétent pour [m']accompagner dans [mes] démarches administratives françaises* ».

Je crois en effet qu'il s'agit là de la seule réponse positive reçue de l'Administration française depuis environ cinq ans, et de la deuxième depuis plus de dix ans. J'ai sérieusement pensé à l'encadrer, mais je n'en ai pas encore eu le temps.

Mes lettres étant généralement « trop longues » ou « inadaptées », trop pleines d'explications détaillées censées venir à bout de l'incompréhension placide dont l'Administration veut bien les honorer, je ne puis que renouveler mon souhait que cette dernière fournisse aux destinataires d'icelles tout aménagement nécessaire (*interprétariat, appel à des experts de l'autisme ou de la langue française...*) en application notamment des stipulations de la CDPH de l'ONU, de la loi 2005-102, et de la « Fraternité » de la République française.

Pour vous y aider, je propose et je demande un dialogue, depuis de nombreuses années.
J'ignore en effet comment il serait possible de régler des problèmes sans dialogue.

N.B. :

Les personnes estimant « impossible » de lire les explications qu'il m'est possible d'écrire peuvent passer directement à la page N°6.

J'aimerais qu'on me permette d'observer que vos services ne semblent pas désireux de communiquer ou de régler les problèmes, si j'en crois les efforts démesurés qu'il me faut déployer pour cela depuis des années et en vain.

Comme vous le savez si vous avez eu la possibilité de lire mes lettres à votre attention, je vis un cauchemar administratif né des diverses méconnaissances, confusions, erreurs et injustices des services de l'Etat français, dont notamment la torture qui dure depuis le 24 juin 2002 à 15 h à l'initiative d'un Consulat français.

Ceci est parfois aggravé par le « supplice de Tantale » des rares promesses d'aide rapidement déçues (comme avec votre lettre susmentionnée, hélas), et il est bien difficile de rester serein et urbain en de telles conditions.

J'ai pourtant fait tous les efforts de « diplomatie » dont je suis capable avec les services du Consulat de France à Rio, sans parler des longs mois de demandes polies et patientes avant qu'ils ne veuillent bien accepter de me répondre enfin en janvier de cette année.

Malheureusement, les relations sont rendues très difficiles voire impossibles en raison de certains Troubles Administratifs, dont j'espère que vous pourrez me pardonner de les nommer ainsi.

J'ai expliqué à ces services que **ma demande d'assistance socio-administrative a pour but d'obtenir :**

A/ Au moins un interlocuteur de l'Administration française afin d'avoir enfin le **dialogue nécessaire** à la résolution ou à la diminution des ***injustices*** constitutives de la « torture administrative » qui m'est imposée (dont les principales sont : 1/ ***Injustice*** de la séquestration médico-administrative, 2/ ***Injustices*** visa et titre de séjour, 3/ ***Injustice*** du mutisme administratif et de l'absence d'assistance socio-administrative).

B/ Une assistance socio-administrative (et pour la communication) apte à faciliter et à faire prospérer le dialogue avec le ou les interlocuteurs en question, et avec l'Administration en général - puisqu'au moins une décennie et des centaines ou milliers de courriels et de lettres en vain prouvent irréfragablement que je ne puis y parvenir tout seul.

Je rappelle avoir été jusqu'à faire une grève de la faim en juin 2017, précisément pour ces deux points A et B, bien connue de ce Consulat, et en vain comme toujours.

*Je ne sais pas si quelqu'un veut bien comprendre ce que j'écris.
Sans dialogue, sans interlocuteurs, sans réponses, je ne puis que tenter de deviner.
(Et c'est pourtant aux autistes que l'on reproche une réticence à communiquer.)*

En janvier, nous avons eu une réunion parfaitement positive et agréable au Consulat, laquelle m'a même paru surréaliste au milieu de cette « torture » sans fin.

Ensuite, je me suis forcé à penser que, finalement, c'était peut-être « vrai », et qu'il y avait peut-être un espoir de dialogue.

Mais malheureusement, dès le premier courriel subséquent - même bienveillant - j'ai compris que rien n'a changé dans le fond.

Ce courriel ignore ma demande (*voir plus haut, A et B*) et mentionne au contraire uniquement une démarche du Consulat auprès du Ministère de l'intérieur pour savoir où en est la question du titre de séjour de mon ami, ce qui n'est pas le but principal du dossier en question, lequel traite des diverses ***injustices*** imposées depuis 2002 par un Consulat et par des Préfectures, et pas seulement d'une simple histoire de carte de séjour de 10 ans, dont l'obtention n'a plus beaucoup de sens avec au moins 10 ans de retard, de discrimination, d'injustices et de sévices jamais justifiés ou réparés.

Bien que ce dossier de titre de séjour ne soit pas le sujet de la présente, j'aimerais préciser ne plus savoir en quelle langue expliquer qu'il est inutile et contre-productif qu'un Ministère ou un Secrétariat d'Etat contacte le Ministère de l'intérieur, et ce principalement en raison de « l'offensabilisme » des ministères et préfectures, qui ensuite sévissent discrètement.

De toutes façons, cela a déjà été fait (par le même Consulat, par d'autres ministères etc.), évidemment en vain et en aggravant « l'agacement » de « petits chefs » de bureaux, ce qui est la cause principale de nos problèmes depuis 2002.

Même si la période de Noël est encore loin, j'aimerais un jour caresser l'espoir que certains hauts fonctionnaires pourraient savoir prendre de la hauteur – justement – et ne pas trop faire interférer leur ego dans leur travail ou dans leurs fonctions.

J'explique toujours les mêmes choses (qui sont implacablement prouvées par la réalité) mais personne ne daigne y accorder d'attention, et par-dessus le marché on me reproche la longueur et la récurrence de mes explications.

J'ai donc répondu au Consulat de Rio pour réexpliquer poliment l'inutilité (au mieux) de leur démarche, mais je n'ai pas eu de réponse.

Ensuite, c'est la mécanique habituelle qui continue : mutisme administratif, souffrance, quelques rappels par email (*le moins possible, pour ne pas « agacer »*), souffrance, semaines qui passent, espoir de réponse, pas de réponse, rappel, souffrance, augmentation de l'irritation, jusqu'au moment où - tôt ou tard - on entre peu à peu en crise, et c'est seulement alors - quand on crie - que les personnes non autistes prêtent attention, parce qu'elles sont dérangées, et pour nous reprocher notre « comportement » en nous demandant de cesser. Et bien sûr sans manifester le moindre signe de velléité de recherche de résolution des problèmes, qui donc continuent jusqu'à la prochaine crise etc.

Ce mécanisme s'applique de manière générale avec la plupart des personnes autistes, dont les enfants.

Il convient de ne surtout prêter aucune attention à mes explications sur l'autisme : je suis un spécialiste, je sais de quoi je parle et je peux le prouver, mais il est plus simple d'imaginer que j'affabule, ou que je suis « malade » etc.

Ou, pire, que j'ai besoin d'écrire pour me soulager : si c'est juste pour ça, cela dispense de la lecture, et dès lors on s'étonne moins que personne ne comprenne rien.

Mais c'est ma faute, bien sûr : l'usager – de surcroît autiste – a toujours tort, puisque le fonctionnaire est infaillible.

Bien qu'il soit exact que mes courriels et lettres permettent de diminuer la souffrance (grâce au mince espoir que peut-être enfin un jour – comme avec le loto – elles pourraient atteindre un destinataire qui voudrait bien y accorder vraiment l'attention nécessaire), ce n'est pas pour autant qu'il faudrait réduire ma situation à celle d'une personne qui aurait « besoin d'écrire » pour « soulager son angoisse ».

Cet aspect est parfaitement secondaire, et je suis littéralement écoeuré de voir que le courriel reçu aujourd'hui de votre Consulat ne parle que de cela, en ignorant encore une fois mes demandes, et en m'invitant à ne plus contacter leur numéro WhatsApp d'urgence (chose que je fais parfois pour éviter d'envoyer des messages possiblement « offensants » par courriel au Consulat, et parce que cette méthode permet d'obtenir des réponses à mes courriels).

Ce courriel conclut en mentionnant que tous mes courriels sont lus, ce qui renforce l'impression que, pour le destinataire, l'aide consisterait essentiellement à me lire, ce qui d'après moi n'a pas de sens.

Je souhaiterais que l'on m'autorise à dire à quel point il est insupportable de voir ainsi réduite ma demande d'assistance socio-administrative, extrêmement épuisante depuis des années, à une simple demande d'écoute, supposément « thérapeutique », qui par là-même dispenserait de fournir l'aide nécessaire pour aller enfin vers la résolution des injustices.

Je ne comprends pas comment l'Etat français peut laisser ainsi perdurer à vie des injustices qui sont parfaitement documentées et qu'il est impossible d'ignorer, en se contentant nonchalamment de dire à l'usager qu'il ne doit pas s'inquiéter parce que ses lettres sont lues, et encore, ceci est fait quand on insiste un peu trop.

De la même manière, il y a trois ans, ce Consulat a bien voulu ne pas m'écouter pendant plus 6 mois à partir de fin 2016, en consentant toutefois à préciser que ce n'était pas leur rôle de m'assister ou de faire le lien avec les autorités en France (ce que votre lettre susmentionnée semble contredire), pour enfin prêter attention et commencer à agir – mesurément - seulement après quelques jours de grève de la faim...

Le refus d'assistance et l'absence de considération pour les personnes handicapées et en souffrance me semble ici atteindre un niveau encore plus surréaliste que d'habitude.

En résumé, on ne me répond que quand je dérange trop, ou seulement quand j'envoie une LRAR, et on ne le fait qu'une fois, pour m'oublier ensuite, c'est-à-dire pour me « calmer » je présume, ce qui est particulièrement impropre puisque cela aggrave le supplice de Tantale d'une personne qui cherche ardemment la fin d'un calvaire depuis si longtemps, et pour qui donc le moindre espoir est très important.

L'Administration française veut bien daigner fermer les yeux sur les tortures qu'elle maintient sur les personnes handicapées, ici sans faire le moindre effort d'adaptation, d'accessibilité ou d'aménagements raisonnables, pourvu que les suppliciés ne crient pas trop fort. Liberté, Egalité, Fraternité ?...

Je crois que, sans les preuves que j'ai, n'importe quel lecteur dirait que j'invente, tant la situation décrite est en contradiction flagrante avec les grands principes de la France - auxquels la plupart des habitants de la planète croient encore, au risque de perdre leur vie pour tenter d'accéder clandestinement à ce cruel mirage.

J'espère que vous voudrez bien pardonner l'expression de ces amères réflexions.

En ce qui concerne la résolution concrète des injustices visées par les démarches nécessitant une aide (et notamment les injustices flagrantes relatives au titre de séjour), il me semble qu'avec la crise sanitaire en cours et son aggravation à prévoir (*risque accru de chaos social en France*), l'Etat français pourrait peut-être en profiter pour se focaliser un peu moins sur le maintien des sévices, pour desserrer légèrement l'étau de certaines tortures inutiles et insensées sur personnes handicapées et notamment sur les autistes : dans la tourmente générale, personne ne s'apercevrait d'un tel laxisme (sauf les victimes bien sûr) et personne ne le reprocherait aux autorités.

Une certaine clémence ou des allègements de peines seraient en effet appréciables par les nombreuses personnes autistes (et leurs parents) que l'Etat s'entête à priver de liberté ou à combler d'autres maux, dans une obstination coupable et démente à privilégier l'ego, l'infaillibilité convenue et l'esprit de corps de fonctionnaires arbitraires, au plus grand mépris de la simple humanité, des droits fondamentaux, des Conventions internationales et d'autres notions visiblement ennuyeuses, inaudibles, et incompatibles de fait avec le fonctionnement administratif français.

Après tout, même si c'est la France, un peu de liberté et d'humanité, voire de compassion (*pardon pour ce mot semblant étranger au vocabulaire administratif*), ce n'est peut-être pas si impossible ?

Je prie le lecteur de bien vouloir me pardonner de répéter sempiternellement toutes ces choses : peut-être qu'un geste, ou au moins une réponse montrant que je me trompe, seraient utiles pour diminuer la torture de la supplique éternelle et de la quête en vain, car il doit être bien pénible de recevoir mes lettres et courriels – même si on ne les lit pas. Une sorte de signe montrant que l'Etat français peut aussi parfois se montrer humain pourrait aussi redonner espoir et envie de vivre à d'autres opprimés, souvent bien plus à plaindre que votre serviteur.

Ces supplices étatiques sont déjà particulièrement inutiles et honteux depuis des décennies, mais là, s'obstiner à ce point à maintenir les injustices coûte que coûte, au milieu d'une débâcle où tout le monde souffre : cela fait longtemps qu'on avait touché le fond mais est-il vraiment si indispensable de continuer à creuser ?

L'humanité, voire la pitié, que je vous demande depuis plus de 17 ans, est-ce donc si inaccessible ? Est-ce interdit ? Pardon de déranger et de déplaire depuis si longtemps, mais est-ce que quelqu'un en vos palais pourrait s'abaisser à répondre à ces questions ?

Ou devrai-je m'estimer heureux de recevoir, peut-être, une réponse « administrative » ne réglant rien et m'invitant à prendre attache avec je ne sais quoi qui va faire semblant d'aider, sans jamais prendre en compte ce que j'explique. Comment se défendre, où obtenir de l'aide ?

Comment trouver comment faire et à qui s'adresser pour obtenir des réponses à ces questions ?

Pourquoi se résoudre à passer encore des décennies dans ces luttes indignes de la France ?

Souhaitez-vous vraiment que dans 10 ou 20 ans, vos successeurs se demandent pourquoi vous n'avez pas pris les mesures sérieuses, nécessaires et suffisantes, pour régler les problèmes ?

Ce n'est pas si difficile : il suffit d'un vrai dialogue avec des personnes ne faisant pas semblant.

Est-ce hors de portée ? Les personnes non-autistes sont-elles à ce point incapables de communiquer ?

Bien que cela ne vous concerne pas directement, et vu que les préfetures ne daignent pas me répondre, je précise ici qu'en ce qui concerne la notion de « droit au séjour » (visa et résidence), les considérations ou décisions basées sur des règlements ne tenant pas compte des droits de l'homme ni de la notion « d'atteinte disproportionnée à la vie privée », et ne respectant même pas la CDPH de l'ONU (entre autres) ne sont pas recevables, et que le fait de continuer à les invoquer ne peut qu'aggraver les fautes de l'Etat français, que je n'aurai de cesse de dénoncer - jusqu'à mon dernier jour.

Mes limitations intellectuelles m'interdisent l'accès aux raisonnements supérieurement particuliers ou souverains motivant une telle obstination à ne rien faire pour aider, et à maintenir les tortures, surtout sur personne handicapée et auto-exilée à cause de ces sévices - et qui plus est, sur un défenseur des droits de l'homme et des droits des personnes handicapées au niveau national et au niveau international.

Faute de dialogue, je ne puis que supposer que c'est par mansuétude que les services de l'Etat français préfèrent user d'une réserve polie en évitant de fournir aux suppliciés et autres personnes ordinaires des détails trop difficiles à comprendre, ce qui pourrait accroître leur désarroi.

Même si on sait très bien que les élites françaises méprisent les Conventions qu'elles ratifient auprès de l'ONU, et que nombre de juges et de hauts fonctionnaires éprouvent en les violant souverainement une jouissance égoïste supérieure, il n'en demeure pas moins que l'image de la France dans le monde en pâtit de plus en plus.

Pourquoi donc s'obstiner à ne rien faire pour régler des problèmes qui ne peuvent que finir par nuire à l'image de la France, que pourtant votre Ministère tente de valoriser ?...

Et le fait de s'acharner sur des handicapés et sur des défenseurs des droits de l'homme, ou de faire mollement semblant de les aider au bout de plusieurs années de supplications, je ne sais pas si c'est vraiment très judicieux, sur le long terme.

Par ailleurs, quand on passe toute la journée à se creuser la tête pour essayer de créer et de faire fonctionner des systèmes d'entraide (comme Autistance.org), sans grandes connaissances techniques et sans moyens, parce que l'Etat français ne fournit rien, on n'a vraiment pas besoin de telles tortures en plus : « Il ne faut pas tirer sur l'ambulance. »

- **a) Je demande un dialogue. Cette torture est criminelle et inacceptable.**
- **b) Je demande l'aide socio-administrative à laquelle j'ai droit comme tous les Français, et au moins un interlocuteur (qui réponde).**
- **c) Je demande où est l'aide spécifique pour les autistes, et en quoi consiste la prise en compte du handicap et de l'autisme des usagers par votre Ministère.**
- **d) Je demande, comme toujours depuis tant et tant d'années, la cessation des injustices et tortures en question.**
- **e) Je demande à l'Etat français qu'il respecte la CDPH de l'ONU, qu'il a ratifiée.**
- **f) Je demande la preuve que l'Etat français s'applique à respecter le « droit qu'a toute personne de jouir du plus haut niveau possible de santé (physique et) mentale » prévu par l'ONU – ce que je n'ai pas vu pour l'instant.**
- **g) Je demande la grâce d'obtenir au moins une réponse (pertinente) à la présente.**

Si mes tentatives, mes démarches, mes méthodes ou mon comportement ne conviennent pas, eh bien alors j'imagine qu'il faut trouver autre chose ; cependant ce n'est pas à moi de le faire, les supplices étant déjà bien assez pénibles et chronophages – sans compter que je suis constamment débordé de travail (bénévole) avec les tentatives d'aide pour notre cause, inversement proportionnelles au peu d'efforts que l'Etat consent envers les personnes autistes.

C'est aux responsables des troubles de les réparer.

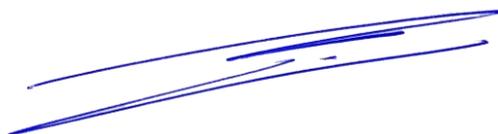
Moi, je n'ai rien demandé de tout ça.

« *C'est la vôtre, de culpabilité, pas la nôtre.* »

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire, à l'assurance de ma parfaite considération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire dans leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée
11/02/2020



Puisque les destinataires administratifs semblent incapables de lire mes lettres, ils ne sauront pas (et donc ne s'en offenseront pas) que je glisse ici la copie d'un courriel sur le même thème envoyé récemment à une autre personne (non administrative) :

Bonjour ***, merci pour votre patience et votre gentillesse et désolé d'être un peu à cran par moments.

Ca fait depuis le 22 juin 2002 à 15h (17 ans, 8 mois, 25 jours, 5 heures et 17 minutes) que dure la principale injustice-torture, donc on peut avoir droit à des moments de "relâchement" dans cette épreuve aussi inutile que démente.

Une bonne partie de l'Administration française ayant eu vent de "mon problème" sait très bien que je demande d'abord une aide "socio-administrative".

D'ailleurs, ceci est nécessaire pour la plupart des autistes.

Si cette aide n'existe pas, ce n'est pas ma faute.

Puisque l'Administration ne veut presque jamais faire d'efforts, je me demande bien pourquoi je devrais en faire.

A défaut d'aide spécifique pour les autistes, l'Etat aurait pu au moins faire un geste en procurant une assistance "normale" avec le Consulat.

Surtout en période d'examen de la France par le CDPH de l'ONU.

Je ne comprendrai décidément jamais cette obstination à ne faire aucun effort pour reconnaître les fautes du passé. C'est si absurde. Tout le monde peut se tromper, les fonctionnaires aussi. Mais en France, non, ils sont réputés infaillibles (de ce que je vois) et c'est l'usager qui trinque.

Comme si ça pouvait durer éternellement. Il y aura forcément un moment où raison et justice devront triompher.

Tout ça me fait penser à l'affaire du sang contaminé, ou du nuage de Tchernobyl s'arrêtant à la frontière, et tant d'autres choses.

En plus, devoir attendre en vain, à vie. Si ce n'est pas de la torture, c'est quoi ?

J'entends encore ma mère me dire, en 2003, "Tu verras, ça finira bien par s'arranger un jour" (début du « cauchemar visa »).

Que nenni. Des Thénardiens. Le jour où le problème disparaîtra pour moi sera le jour de ma mort. D'ici là, je n'ai pas du tout l'intention de me laisser faire sans me défendre. Et défendre les autres autistes par la même occasion.

Je ne peux pas attendre, hébété, des réponses du Consulat pendant des mois, sans même savoir si elles viendront un jour. Tout ça est de la torture et je n'en peux plus de toujours expliquer encore et encore à des personnes qui disent qu'elles ne comprennent pas.

Déjà avec l'autisme c'est super dur, je galère comme un naufragé depuis des années, sans aide. Et par dessus le marché, l'Etat français en rajoute une couche !

Et en plus, il faudrait que je reste calme ?? !!

Le schéma est connu d'avance, comme du papier à musique : une réunion gentille puis plus rien (supplice de Tantale), mutisme administratif, lequel retourne le couteau dans la plaie en rappelant TOOOOOUUUUUTTTEESSSS les autres situations similaires dans ce binse (lettres en vain et attentes en vain.....), puis tôt ou tard irritation, puis le Consulat statuera en disant (en interne, naturellement sans rien me dire - informer l'utilisateur sur son sort est rare) qu'ils ne peuvent pas m'aider "à cause de mon caractère" ou "de mon comportement", et puis il faudra que je cherche encore une autre piste (alors que je crois avoir tout épuisé), etc etc, (avec la torture de devoir ENNNNCCCOOOORRREE tout re-expliquer - et plus les années passent plus ça paraît vague aux gens, mais pas à moi !), avec la perspective que fatalement les gens vont être "fatigués" ou "agacés" (et prendre les choses personnellement, manque de respect etc.), et on mettra toujours tout sur mon dos, ou sur le dos de "l'autisme", et naturellement sans JAMAIS aborder les fautes de l'Administration (absence de prise en compte de l'autisme, certificats médicaux NON circonstanciés (séquestration), atteinte disproportionnée à la vie privée (visa/séjour), discrimination (accord *** 1989), traitements défavorables non justifiés (circulaire 30/10/2004), faute dégueulasse de la Pref **, mutisme, réponses ignorant clairement ce que je dis, etc. : c'est pas encore assez ??).

Moi j'ai rien demandé au départ, je voulais juste vivre tranquillement, j'ai pas besoin que l'Etat français vienne me pourrir la vie, et ça doit cesser !!

Ca fait au moins 10 ans que j'écris ça !

Et pendant ce temps McRon vient nous dire que la République va aider, bla bla bla...

Tout ça est DE-BILE !!!

..... (indicible)

Vive la France.

EL

P.S. Sinon je viens d'avoir une idée. Pourquoi ne pas demander (avec des députés ?) la création de la "Journée de l'Humanité dans l'Administration Française" (JHAF), une fois par an ?

Ils ne peuvent quand même pas refuser ça, non ? Juste une toute petite fois de rien du tout chaque année, de 9h à 16h.

Il y a bien le Carnaval : dans toutes les cultures il y a toujours une sorte de "soupape de sûreté sociale"... Donc pourquoi pas en France ?

Pendant cette journée, les fonctionnaires deviendraient réellement sympathiques, attentifs et compréhensifs, et surtout **ils auraient le droit de reconnaître leurs erreurs ou celles de leurs confrères. Car c'est bien là le problème.** Si on a la malchance d'être victime d'une erreur, ensuite on souffre à vie puisqu'il leur est impossible ou interdit (?) de les admettre, et donc de les réparer.

Evidemment les bureaux et boîtes courriel seraient totalement engorgés ce jour-là, donc ils ne pourraient pas traiter toutes les demandes, et donc à peine une petite partie des martyrs administratifs auraient des chances de voir leur peine diminuée ou supprimée, mais c'est déjà infiniment mieux que rien du tout.

Et puis, par exemple pour les autistes "novices", qui découvrent les sévices vers 18-20 ans, avec quelques décennies devant eux ils auraient des chances non-négligeables d'être un jour "graciés" à l'occasion d'une JHAF.

Ou alors ça pourrait marcher par quotas. Par exemple avec 1% par an (lors d'une JHAF), sur toute une vie on a à peu près une chance sur deux de s'en tirer. C'est énorme !

Je trouve ça très intéressant, qu'en pensez-vous ? Ca ne coûterait rien du tout à l'Administration, ça améliorerait son image, et en plus, les gens souffriraient moins (ce qui est un peu le but des "services publics", quand on y réfléchit bien).

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 26/03/2020 Hora.....: 15:00:59
Caixa.....: 95986195 Matrícula...: 89529146
Lancamento.: 039 Atendimento: 00031
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1797861841

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	25,70+
Valor do Porte(R\$)...	8,15	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,034	
Peso Tarifado:	0,034	
OBJETO=> RRO76011842BR		
REGISTRO (INTERNACI):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	25,70	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 25,70

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTÃO DE CREDITO(R\$): 25,70
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 25,70

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE

SARA 8.0.02

20200326_ELO_ICAMDAAD---FR-MEAE-FAE_

Nouvelle-demande-assistance

-pour-diminuer-injustices-et-

tortures-administratives-Etat-français